Ministère de l’Agriculture, BURKINA FASO



Des Ressources Hydrauliques

De l’Assainissement, Unité – Progrès - Justice

Et de la Sécurité Alimentaire.

-------------------------

Région des Hauts – Bassins

-------------------------

Direction Régionale de l’Agriculture,

Des Ressources Hydrauliques

De l’Assainissement

Et de la Sécurité Alimentaire

Tel : 226.20.97.11.48 / 20.97.23.02

E-mail : haubas@fasonet.bf

BOBO Dioulasso

**GUIDE SUR LA CONDUITE DES DEMONSTRATIONS EN PARCELLE**

*La parcelle de démonstration utilisée en vulgarisation pour convaincre les producteurs des avantages techniques et économiques d’une technologie est conduite par un producteur volontaire sous la supervision d’un agent de vulgarisation. Sa mise en place et sa conduite permettent aux producteurs d’apprendre la technologie pour ensuite l’appliquer individuellement dans leur exploitation avant son adoption ou son rejet.*

*Pour réussir sa mise en œuvre de nombreuses étapes et activités sont à observer tant pour le vulgarisateur que le producteur démonstrateur.*

Définition de la démonstration

La démonstration en vulgarisation agricole consiste :

Montrer et faire apprendre de façon pratique une technologie aux producteurs pour résoudre un problème de production végétale, de production animale, de gestion des ressources naturelles, de transformation et/ou de conservation des produits agricoles ; etc…

Présenter et comparer les résultats de la nouvelle technologie aux pratiques locales.

Elle comporte :

Une partie où est appliqué le thème technique ;

Et une partie où est appliquée la pratique habituelle du producteur (partie témoin).

La démonstration est faite sur une unité de démonstration qui peut être :

La parcelle de démonstration (PD)

La parcelle de démonstration est une parcelle utilisée en production végétale pour la formation, l’échange d’information et la démonstration. Elle est conduite par un membre volontaire du groupement sur son exploitation. Elle comporte deux (2) parties :

Une partie portant le thème et l’autre servant de témoin

Une PD n’est pas un champ école.

Le troupeau de démonstration (TD)

C’est un lot d’animaux utilisé en production animale pour la formation, l’échange d’informations ou la démonstration, au bénéfice d’un groupe d’éleveurs ou d’agro-pasteurs. Il est choisi parmi les troupeaux de ses membres ou constitué par lui à cet effet.

Objectifs de la démonstration

La démonstration vise à :

Convaincre les producteurs des avantages techniques et économiques d’une technologie ;

Faire apprendre la technologie par les producteurs.

**ETAPES DE LA DEMONSTRATION**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ETAPES** | **ACTIVITE** | **CONTENU** | **ACTEURS / RESPONSABLES** |
| **Choix du thème** | Diagnostic participatif | Entretien avec le groupe de travail  Analyser / identifier les problèmes à résoudre  Choisir les thèmes en fonction des technologies disponibles  Tenir compte du savoir –faire des producteurs | UAT, ZAT, Chercheurs |
| Information / sensibilisation des membres du GT | Présenter les avantages techniques et économiques du thème. | UAT |
| **Préparation** | Identification du paysan démonstrateur avec le GT et fixation de la date de réalisation | Tenir compte des réalités sociologiques du milieu.  Amener les membres du GT à choisir un paysans volontaire, réceptif aux innovations et accepté dans le milieu.  Choisir de commun accord un producteur concerné par la contrainte.  Fixer de commun accord la date et le lieu | UAT, GT |
| Préparation de la démonstration par le chef UAT. | Rechercher la documentation,  Prise de contact,  Demande d’appui. | UAT |
| Préparation de la démonstration par le producteur démonstrateur. | Réunir le matériel et les intrants nécessaires à la démonstration. | Producteur démonstrateur |
| **Exécution** | Introduction | Présenter les salutations d’usage  Organiser les producteurs pour une meilleure participation  Rappeler le problème  Faire ressortir les contraintes liées aux pratiques paysannes | UAT |
| Présentation théorique de la technique ou de la technologie | Expliquer verbalement la technique ou la technologie | UAT |
| Apprentissage | Application de la technique ou de la technologie par le chef UAT  Faire appliquer par le paysan démonstrateur et ensuite par les autres. | UAT, producteurs membres du GT |
| Synthèse | Rappeler les points clés de la technique ou de la technologie. | UAT, producteurs |
| **Evaluation** | Evaluation in - situ | Vérifier la compréhension sur le plan théorique et pratique des producteurs par rapport au thème.  Vérifier l’applicabilité de la technique ou de la technologie par les producteurs. | UAT, producteurs |
| Evaluation des résultats | Mesurer et comparer les rendements obtenus  Mesurer et comparer les résultats économiques  Identifier les contraintes liées à l’application du thème et les faire remonter à la recherche (feed-back) | UAT, producteurs, ZAT |

La partie recevant le thème et la partie témoin doivent être implantées côte à côte, sur le même type de sol et être conduites dans les mêmes conditions. La seule différence entre les deux parties ne devant être que l’innovation introduite ;

Eviter les arbres, les sols inondables, les termitières et les dalles latéritiques ;

La parcelle de démonstration doit comporter un thème au plus.

Les travaux y sont effectués par les membres du groupe de travail avec l’assistance de l’agent de vulgarisation.

Les récoltes doivent appartenir aux producteurs.

*Exemple d’une parcelle de démonstration*

10 m 2 m 10 m

10 m 10 m 10 m

10 m 10 m

Partie avec le thème Partie avec la pratique habituelle